

Projet d'établissement du Multiaccueil 'Les Touvetinous' Le Touvet



Nom et adresse du gestionnaire

CCAS du Touvet
700 Grande rue
38660 LE TOUVET

Nom et adresse de la structure

Multi accueil « Les Touvetinous »
avenue Montfillon
38660 LE TOUVET

SOMMAIRE

I- <u>LE PROJET EDUCATIF</u>	3
II- <u>LE PROJET SOCIAL</u>	6
III- <u>LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES</u>	6
IV- <u>DISPOSITIONS SPECIFIQUES : ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP</u>	8
V- <u>LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES</u>	8
VI- <u>LA PLACE DES FAMILLES ET DE LEUR PARTICIPATION A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT</u>	9

I – LE PROJET EDUCATIF :

L'équipe municipale du Touvet est fortement mobilisée dans le domaine de la petite enfance, considérant que l'épanouissement du tout petit est gage de construction personnelle et de stabilité pour l'avenir.

En partenariat avec l'ensemble des acteurs des services de l'enfance, les élus ont ouvert une réflexion globale sur les rythmes et le temps de l'enfant en engageant l'élaboration d'un Projet Educatif global, impliquant l'enfant et son environnement dans sa complétude. Cette politique partenariale s'entend pour tous les enfants et jeunes de 0 à 18 ans, et pour leurs familles. L'ensemble des orientations et axes d'intervention portés dans le cadre de cette dynamique globale sont formalisés au sein d'un Projet Educatif de Territoire, couvrant la période 2018-2021.

L'objectif de ce projet vise la réussite « éducative » et une égalité des chances de tous les enfants de la commune grâce à une étroite coopération entre tous les acteurs : familles, structures communales, élus, Education Nationale, associations, institutions, etc.... Cette concertation d'ensemble est déterminante pour agir pour et avec les enfants et les familles.

Toutes les dimensions de la vie locale sont concernées par le projet éducatif global de territoire : accueil de la petite enfance, ouverture culturelle, développement sportif, soutien aux établissements scolaires, activités périscolaires, éducation à la citoyenneté, dialogue intergénérationnel, etc.

Le projet d'établissement des Touvetinours s'inscrit dans ce cadre global d'intervention, et propose des axes de déclinaison opérationnelle dans le domaine de la petite enfance.

Un projet pédagogique articulé autour du développement, de l'éveil et du bien-être de l'enfant :

Chaque enfant se développe à son rythme et son bien être est vecteur de son développement physique, psychique et sociale. Les composantes du développement de l'enfant sont affectives, biologiques, sociales et culturelles.

Les stades de développement de l'enfant ne sont pas des cadres qui fixeraient des critères de compétences bien définies auxquels chaque enfant devrait systématiquement répondre en fonction de son âge.

Au cours de la première année, le bébé prend conscience de lui même par son activité corporelle et sensorielle (période sensori-motrice)

Il s'agit pour lui de :

- découvrir un nouvel environnement :

Le bébé découvre et fait l'expérience de l'espace du Multiaccueil. Par son activité motrice et sensorielle il découvre, explore, manipule, agit et exprime ses émotions.

Sa sécurité affective et physique sont primordiales.

Les professionnelles en sont les garantes. Bienveillance et empathie sont les vecteurs de son développement.

- Se découvrir et prendre conscience de soi :

L'enfant prend conscience de lui-même à travers ses interactions avec l'environnement et les situations proposées par les professionnelles du Multiaccueil. (Ateliers d'éveil, motricité, musique, temps de jeux et temps de soin)

L'ensemble de ces temps favorise le processus d'individualisation.

La curiosité de chaque enfant est sollicitée par les professionnelles et l'enfant se sent alors exister.

- Découvrir les autres :

L'enfant prend progressivement conscience de l'existence des autres, de ses pairs (copains, copines, autres adultes..)

A travers les temps collectifs tels que les temps de jeux, les repas etc..., il expérimente la présence des autres et progressivement il se sent exister comme n'étant pas l'autre mais lui même.

Au cours de la deuxième année, l'enfant élargit son champ d'expérience et se socialise.

Il s'agit pour lui de :

- Développer une compréhension des situations :

Les différents ateliers proposés à l'enfant par les professionnelles favorisent son développement global (cognitif et psychomoteur). Cela favorise le développement progressif de son autonomie. Il adapte ses gestes et déplacements pour atteindre un objectif qu'il s'ait lui même fixé.

- Elargir son champ d'expériences :

Cet élargissement au sein même du Multiaccueil (extérieur, salle du RAM...) favorise le développement de nouvelles compétences.

- Se socialiser à travers le vivre ensemble :

L'enfant après avoir pris conscience de la présence des autres rentre petit à petit en interaction avec eux (sourires, regards, échanges..)

Au cours de la troisième année, l'enfant consolide ses acquis et ses compétences au plan cognitifs, physique, affectif et social.

Il s'agit pour lui de :

- Poursuivre son développement psychomoteur :

L'enfant développe sa motricité fine (adresse, agilité) et affine la coordination de ses mouvements (gestes déplacements).

Les professionnelles proposent pour favoriser ces compétences des jeux de transvasement, d'empilement, etc.

- Se représenter ce qui n'est pas présent devant lui :

L'acquisition du langage est primordiale pour évoquer des situations vécues au Multiaccueil comme à la maison.

C'est le temps du jeu symbolique.

L'équipe se mobilise pour proposer des temps de jeux d'imitations, de dessin, de peinture...

Les professionnelles favorisent la verbalisation dans tous les temps (temps de jeux temps de soin).

Un programme sur le langage est mis en œuvre au sein du Multiaccueil. Les professionnelles bénéficient d'une formation régulière pour rester sensibilisées à cet enjeu.

- D'intégrer certaines contraintes et de se socialiser :

Des valeurs morales se mettent en place chez lui. Des notions de bien et de mal se développent.

Les professionnelles verbalisent beaucoup les interactions pour favoriser la prise de conscience de ces notions. Petit à petit l'enfant comprend la nécessité du respect de l'autre.

Des projets variés sont mis en place avec les différentes structures du territoire.

Un exemple de déclinaison du projet pédagogique : les activités d'éveil musical comme vecteur de facilitation de l'apprentissage du langage.

Compte-tenu des liens établis par la communauté scientifique entre éveil musical et apprentissage de la parole chez les tout-petits, des expériences démontrant en effet que les enfants exposés à la pratique musicale démontraient une réceptivité neuronale accrue aux structures rythmiques relatives à la parole, et donc de meilleures capacités d'acquisition, l'équipe du multi-accueil développe un certain nombre d'actions autour de ces thématiques.

Les professionnelles bénéficient de formation et d'accompagnement pour rester en veille sur l'importance de la communication dans le développement global de l'enfant. Une attention particulière est portée sur le développement du langage chez l'enfant au quotidien.

Des ateliers de musique sont proposés et rythment l'année. Ces temps d'activités sont des espaces de socialisation, d'éveil et de partage. Dans ces moments privilégiés, la musique facilite l'ouverture à l'autre, stimule le plaisir de découvrir, et offre une ambiance chaleureuse. La curiosité de l'enfant à tous âges et son imagination sont stimulées. Il explore lui-même les instruments et prend un immense plaisir à créer des sons insolites. Il s'écoute créer.

Il est aussi invité à écouter les autres enfants et goûte ainsi à la richesse du partage et de l'échange musical. Il devient aussi spectateur quand l'intervenant présente une utilisation plus aboutie des instruments.

A travers l'alternance des positions de spectateur écoutant et d'acteur écouté, l'enfant est à la fois valorisé dans ses découvertes et soutenu dans le décentrage qu'il aura à opérer pour s'ouvrir aux autres.

Un cadre adapté et stimulant est mis en place par des professionnels de la musique.

Ce cadre favorise le développement du potentiel créatif de chaque enfant, mais aussi celui des adultes. Un partage riche de complicité peut naître entre parents, professionnels et enfants autour des comptines ou des berceuses. La musique est en effet un support idéal pour accueillir la diversité des cultures dans une structure petite enfance.

II- LE PROJET SOCIAL :

Les objectifs du multiaccueil tels que définis dans le PEDT (Projet éducatif de territoire) sont les suivants :

- 1) permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle.
- 2) promouvoir l'égalité des chances, lutter contre les discriminations et favoriser l'inclusion sociale, quelle que soit l'appartenance socio culturelle ou la spécificité de chaque famille et de chaque enfant.
- 3) l'accès à la culture et à la vie sociale pour tous.

Depuis sa création, la structure multi-accueil des Touvetinoux s'adapte à l'évolution de la population et de la demande des usagers du Touvet. Dans la commune, le taux d'activité féminin a considérablement crû, et souvent au sein du foyer les deux parents travaillent, dans un périmètre de 30 à 50 km. Ainsi, la structure propose de l'accueil régulier ou occasionnel tous les jours de la semaine, sur des plages horaires étendues, de 8h à 18h.

La directrice de la structure dispose d'un temps pour communiquer avec les parents et les acteurs de la petite enfance du secteur.

- Les parents : une attention particulière leur est portée au quotidien et plus particulièrement pendant la période d'adaptation de leur enfant. Régulièrement et/ou sur demande, un point est établi avec eux pour adapter si besoin le mode de garde de leur enfant à leur besoin.
- Le médecin PMI, la Caf : ces acteurs institutionnels sont régulièrement invités à venir visiter la structure pour discuter des méthodes, des projets mis en place dans la structure.
- Le réseau des multi-accueils du secteur : véritable lieu d'échange entre les responsables de structure, il s'agit là d'un véritable lieu d'échange d'expérience.

Pour chaque enfant, un projet est établi en tenant compte de son environnement familial et de sa afin d'éviter tout frein à son épanouissement et son développement.

La capacité d'accueil de la structure prévoit une place d'urgence pour les familles en difficultés. Ces places sont à la disposition des assistantes sociales qui les sollicitent régulièrement.

L'attribution de places aux enfants dont les parents sont bénéficiaires de minimas sociaux se fait soit dans le cadre de la Commission crèche, soit dans le cadre de l'accueil d'urgence. Le caractère d'urgence est apprécié en fonction de la situation familiale. Il permet aux familles en démarche d'insertion socioprofessionnelle ou rencontrant des difficultés de répondre prioritairement à leur besoin de garde. Les places d'urgences sont souvent une réponse pour les familles en situation de précarité qui n'ont pas les possibilités financières de recruter une assistante maternelle. Ces places sont accordées pour un temps défini. Il s'agit dans un premier temps d'offrir une réponse rapide. Dans un second temps, les familles intègrent prioritairement une place d'accueil « standard » dès qu'une place se libère.

III- LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES.

La structure multi-accueil est un service municipal accueillant les jeunes enfants à partir de 10 semaines jusqu'à la rentrée scolaire qui suit leurs 3 ans. Dans le cadre de la nouvelle PSU, les enfants peuvent être accueillis jusqu'à 6 ans, notamment lorsqu'ils sont en situation de handicap.

Ce service public doté d'une capacité de 30 places se divise en deux sections : une section dite des « petits » de 3 à 24 mois et une autre dite des « grands » de 24 mois à l'entrée en maternelle. En fonction des besoins de l'enfant et de sa situation, la directrice du multiaccueil inscrit l'enfant dans le groupe qui lui semble le mieux adapté.

Le multiaccueil propose trois modes d'accueil adaptés aux besoins des familles :

- Des places de garde régulière,
- Des places de garde occasionnelle,
- Une place d'accueil d'urgence (selon la définition de la CAF).

Notre organisation prévoit une capacité d'accueil de 30 enfants pour les repas.

L'espace de la structure actuelle est organisée de la manière suivante :

- deux espaces de vie
- quatre dortoirs (2 dans chaque lieu de vie)
- un réfectoire dans le lieu de vie 2 et un espace repas dans le lieu de vie 1.
- un espace d'ateliers organisé en fonction des besoins des enfants (psychomotricité, les jeux d'imitation, coin calme, coin lecture...)

Les plages horaires d'ouverture du multi-accueil sont les suivantes :

Pour les enfants accueillis à la journée :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h à 18h30.

Pour les enfants accueillis à la demi-journée :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h30.

Plage d'accueil des enfants

Pour le bon déroulement de la journée, nous demandons aux parents/personnes habilitées que les enfants arrivent et partent sur les plages d'accueil suivantes :

- Arrivée le matin entre 8h et 9h30 ;
- Départ le matin entre 11h et 12h ;
- Arrivée l'après-midi entre 13h30 et 14h30 ;
- Départ le soir entre 16h et 18h30.

En dehors de ces horaires, la porte est fermée pour des raisons de sécurité.

La commission d'attribution des places

La mairie du Touvet a souhaité que les attributions des places se fassent dans la plus grande transparence auprès des habitants de la commune. Aussi, il a été décidé de créer une commission d'attribution des places en accueil régulier. La commission a pour objectif de favoriser la mixité sociale, la mixité d'accueil, la mixité d'âge, et l'optimisation de la prise en compte des besoins des enfants et des parents.

Les critères d'admission définis sont les suivants : résident sur la commune - ancienneté de la demande - âge (en fonction des places disponibles) – conditions de ressources de la famille.

La mise en place de cette commission permet aussi d'atteindre un taux d'occupation élevé de la

structure en essayant de concilier au mieux les besoins des familles.

IV- DISPOSITIONS SPECIFIQUES : ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP.

En application du décret du 1^{er} août 2000, les établissements d'accueil des enfants de moins de six ans « concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. »

Au multiaccueil « Les Touvetinoux » l'équipe est très sensibilisée à l'accueil d'enfants porteurs de handicap et participe régulièrement à des temps de formation et de professionnalisation pour accueillir les enfants concernés dans les meilleures conditions pour eux et leur famille.

Le handicap doit être reconnu par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées). Les parents et/ou les enfants en situation de handicap sont prioritaires pour avoir une place en journée, à condition que la forme du handicap soit compatible avec l'accueil en collectivité.

Le multiaccueil est un lieu d'éveil, de socialisation et d'épanouissement qui accueille les enfants porteurs de handicap, mais en aucun cas un lieu de rééducation ou de thérapie. L'enfant doit pouvoir s'épanouir et profiter de ces temps au multiaccueil. Il est donc indispensable que chaque établissement et professionnel reste dans le domaine de ses compétences, en travaillant de façon complémentaire pour le bien de l'enfant et de la famille.

A l'arrivée d'un enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique dans la structure, un projet d'accueil individualisé est mis en place avec la famille, le médecin de crèche, le médecin traitant de la famille et les différents professionnels intervenant auprès de l'enfant. Le projet d'accueil individualisé est un document écrit comportant les mesures à prendre pour faciliter la vie de l'enfant dans la collectivité. Il précise les adaptations apportées à la vie de l'enfant pendant son temps de présence dans l'établissement.

V- LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES.

Effectifs et qualification de l'équipe du multi-accueil

L'équipe d'encadrement est constituée de :

- une éducatrice de jeunes enfants qui assure la direction.
- une puéricultrice (référente en cas d'absence de la directrice).
- Une éducatrice de jeunes enfants auprès des enfants.
- deux auxiliaires de puériculture.
- trois aide-auxiliaires (titulaires du CAP petite enfance).
- un agent d'entretien journalier.
- une aide à la cuisine pour la préparation des repas.
- Un médecin présent 4h par mois.

L'équipe se réunit tous les mois (réunion de service) pour échanger sur l'organisation de la structure (projets, plannings, formations, sorties, etc.) et l'évolution des enfants.

L'équipe d'encadrement participe régulièrement à des formations.

Un bilan hebdomadaire permet d'aborder les problématiques rencontrées au quotidien qui

surviennent entre deux réunions de service.

Le médecin référent est contacté régulièrement pour des questions sanitaires ainsi que pour les réunions de parents, les soirées à thèmes et les éventuelles visites d'admission.

VI – LA PLACE DES FAMILLES ET DE LEUR PARTICIPATION A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT.

Un tableau d'affichage à l'entrée permet de préciser tout type d'informations complémentaires sur le fonctionnement ou les actualités des Touvetinoux. Un conseil de crèche est mis en place, réunissant des élus, deux parents délégués et la directrice des Touvetinoux. Cette instance permet d'échanger, d'évoquer les différents aspects liés à l'accueil du jeune enfant de proposer de participer à des débats participatifs. Le règlement intérieur précise son fonctionnement et les finalités du conseil de crèche.

L'équipe se mobilise pour que le Pôle Enfance soit non seulement un lieu d'accueil des enfants et des familles mais également un lieu de vie social en lien avec la vie sociale sur la commune.

(temps des parents, temps parents enfants, fêtes, sorties...)